



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

Ce Livret d'accueil est annexé à la Convocation de formation des stagiaires,  
il est également accessible sur le site [gfen.asso.fr](http://gfen.asso.fr)

# Livret d'accueil du stagiaire

<b>Mot d'accueil .....</b>	<b>2</b>
<b>Présentation du GFEN .....</b>	<b>2</b>
<b>Notre offre de formation .....</b>	<b>3</b>
<b>Taux de reconduction des formations .....</b>	<b>3</b>
<b>Notre équipe .....</b>	<b>3</b>
<b>Organisation de votre formation .....</b>	<b>5</b>
<b>Ressources documentaires .....</b>	<b>6</b>
<b>Votre présence et assiduité .....</b>	<b>6</b>
<b>Apport de la formation .....</b>	<b>6</b>
<b>Evaluation.....</b>	<b>6</b>
<b>Enquête de satisfaction .....</b>	<b>7</b>
<b>Vie pratique pendant votre formation .....</b>	<b>7</b>
<b>Contacts .....</b>	<b>8</b>
<b>Règlement intérieur applicable aux stagiaires .....</b>	<b>9</b>

## Mot d'accueil

Par son pari philosophique du « Tous capables », le GFEN postule que chaque enfant, chaque adulte, chaque peuple a des capacités immenses pour comprendre et créer, et donc devenir responsable de son histoire. Aussi, le GFEN est heureux de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation.

Afin d'assurer le bon déroulement de votre formation en présentiel et/ ou en classe virtuelle, ce livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention en formation. Il vous permet de connaître les conditions et les informations pratiques, ainsi que les conditions de déroulement pédagogique de votre formation.

Nous mettons tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et restons à votre écoute durant cette période.

Très bonne (trans)formation à vous  
L'équipe du GFEN

## Présentation du GFEN

Le Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), mouvement de recherche et de formation en éducation est une association loi 1901. Issu de la Ligue International de l'Education Nouvelle, il est né en 1922. Langevin, Wallon, Mialaret, Gloton, Bassis, ses présidents, ont contribué à en forger l'identité. Depuis, pour s'opposer à l'idéologie des dons et combattre les fatalités, le GFEN mène réflexions et activités sur les pratiques éducatives visant la réussite de tous et l'émancipation.

### Nos domaines d'intervention

Le GFEN intervient de la maternelle à l'université, en éducation prioritaire et ailleurs, dans toutes les disciplines, avec des administrations, associations, collectivités territoriales, syndicats et organise des ateliers, des formations, des rencontres nationales. Il agit dans des groupes régionaux ou thématiques : langues, maternelle, arts plastiques, écriture, philosophie, institut Henri Wallon.

### Valeurs et pratiques

Le GFEN établit des ponts entre recherche, formation et action sur le terrain en intégrant ces valeurs : une approche anthropologique des savoirs, la conviction que le sujet construit ses savoirs avec les autres, la coopération et la solidarité dans les apprentissages, une même ambition pour tous.

*Voir la plaquette de présentation du GFEN en annexe ou sur le site du GFEN sur lequel vous trouverez le texte d'orientation, l'historique et les différents collectifs avec lesquels il travaille :*

[\(https://gfen.asso.fr/presentation/\)](https://gfen.asso.fr/presentation/)

## Notre offre de formation

	Nombre de participants		Equivalent journées formation	
	2022	2023	2022	2023
A la demande de l'Éducation nationale	1 113	2 635	1.378	1.822
A la demande d'autres institutions	5 186	4 381	5.515	6.485
A l'initiative du mouvement	1 604	1 389	2.400	2.410
<b>TOTAL</b>	<b>7 903</b>	<b>8 405</b>	<b>9.293</b>	<b>10 717</b>

Vous retrouverez nos offres de formations sur le site : <https://gfen.asso.fr/offres-de-formation/>

## Taux de reconduction des formations

Nous organisons des formations dans l'Éducation Nationale depuis de nombreuses années. Reconnaisant notre expertise, le Ministère nous a accordé un enseignant détaché pour la formation sur les fonctions suivantes :

- Formation des enseignants du premier et du second degré à l'accompagnement des élèves en difficulté.
- Formation d'animateurs et d'éducateurs dans différents dispositifs d'aide.

Par une articulation entre théorie et pratique, nos formations proposent des solutions alternatives testées dans les classes ou lieu d'accueil d'enfants en difficulté. Elles sont souvent reconduites : Réseau d'éducation Prioritaire, Protection judiciaire de la jeunesse, accueil de la parole des parents. Le relais se fait le plus souvent via une personne ayant vécu un ou des stages GFEN ou un chef d'établissement souhaitant redynamiser son équipe.

## Notre équipe

### L'équipe pédagogique :

Elle compte 11 formateurs formés aux pratiques d'Education Nouvelle. Leurs compétences pédagogiques vous permettront de développer votre professionnalité. Intervenant bénévolement pour le GFEN, ils sont formateurs dans l'institution et reconnus dans notre processus de recrutement pour leurs qualités et expériences professionnelles. Ils actualisent régulièrement leurs connaissances en participant à des séminaires, des colloques, des formations internes ou externes.

Les ateliers et démarches qu'ils vous proposent ont été élaborés par nos équipes et testés dans les différents stages et universités d'été du GFEN.

Selon le programme, un ou plusieurs formateurs ont été choisis pour leur expertise dans le domaine qu'ils animent. En partageant avec vous leurs propres expériences au quotidien, leurs réflexions et méthodes de travail, ils vous permettront d'enrichir et élargir vos connaissances et compétences sur le sujet traité.



## Organisation de votre formation

### Votre Convocation de formation

La Convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre, vous a été adressée par email (ou à par votre employeur).

Elle mentionne :

- Le titre de la formation,
- Le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et les lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation réalisée en présentiel et/ou en distanciel
- Le nom de votre formateur et ses coordonnées
- Les objectifs opérationnels visés
- Le rappel des prérequis de connaissance pour accéder à la formation
- Les modalités de l'évaluation des nouveaux acquis

Si vous êtes en situation de handicap, vous voudrez bien en avertir votre formateur afin de prévoir une adaptation de la formation au cas par cas.

### Le contenu de votre formation

Vous avez ou vous allez également recevoir de la part de votre formateur GFEN le contenu détaillé de la formation précisant les méthodes de travail envisagées. En début de formation, le formateur abordera avec vous les modalités d'évaluation de cette formation (acquis et niveau de satisfaction).

### Analyse de votre besoin

Lors de la préparation de la formation, le prescripteur a communiqué à votre formateur vos besoins en formation. Celui-ci en tient compte dans l'élaboration de son programme et dans le choix de ses méthodes de travail, afin de répondre aux objectifs visés.

Au début de la formation, un temps sera pris à l'oral pour :

- Que votre formateur prenne connaissance de votre activité, de votre environnement, ainsi que de vos attentes ;
- Que vous exprimiez d'éventuelles attentes ou souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou autre.

### Accessibilité pédagogique

Toutes les formations du GFEN peuvent être adaptées ou aménagées avec le prescripteur et/ou la ou les personnes handicapée(s) participant à la formation. Les supports, les ressources, les matériels peuvent être adaptés en amont ou en aval de la formation. Le formateur ou la formatrice peut adapter sa posture, son comportement, son positionnement dans la salle, son débit de voix, etc. en fonction du handicap rencontré pour 1/rendre les savoirs accessibles 2/accompagner la personne handicapée au plus près de ses besoins.

## Ressources documentaires

Votre formateur vous fournit une liste des publications du GFEN, qui sont également présentées sur le site du GFEN. Vous retrouvez les présentations des livres, de la revue « Dialogue », des recueils de pratiques...) disponibles à la vente ou téléchargeables gratuitement : <https://gfen.asso.fr/boutique/>

De nombreux dossiers thématiques, des pratiques et des recensions vous permettant également un complément de connaissances, dans la rubrique « Ressources ».

## Votre présence et assiduité

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature, chaque demi-journée, de la feuille d'émargement qui est à destination du financeur de votre formation.

Elle conditionne la réception de votre attestation de formation.

L'Attestation de fin de formation vous appartient. Elle est à conserver car elle a pour objet de capitaliser les résultats des formations suivies tout au long de votre vie professionnelle notamment pour les actions de courte durée ne donnant pas lieu à une certification.

## Apport de la formation

Nos formations visent à développer la professionnalisation en proposant des mises en situations, des phases réflexives pour mieux comprendre ce qui fait empêchement d'agir. Tout en alternant théorie et pratique, nous intégrons les apports de la recherche pour lire le réel. Parce que vous pourrez transférer nos propositions sur votre lieu d'exercice, nous contacter ultérieurement pour faire progresser votre réflexion et affiner les gestes du métier, l'apport de la formation aura un impact sur vos pratiques quotidiennes permettant aux élèves, étudiants ou jeunes en difficulté que vous accueillez d'atteindre les réussites visées.

## Evaluation

L'évaluation de nos interventions se fait en quatre temps quel que soit le mode d'intervention proposée :

- En amont lors de l'analyse des besoins et en début de formation : Avec le prescripteur, il est procédé à l'identification des besoins spécifiques repérés et motivant l'action de formation. En début de formation, nous procédons à un échange oral avec les stagiaires pour identifier leurs attentes afin d'ajuster les contenus du stage s'il y a besoin.
- A mi-parcours, nous procédons à un bilan intermédiaire (sous forme orale ou grâce à un formulaire) pour mesurer l'écart entre les attentes exprimées, les objectifs visés et l'impact réel de la formation ; ceci permet d'accentuer le propos sur la problématique visée et/ou d'introduire des éléments utiles à l'approfondissement de la réflexion.
- En fin d'atelier ou de formation, nous procédons à un retour réflexif en groupe de travail qui donne lieu à une synthèse collective suivie d'un bilan individuel grâce à un formulaire intégrant des éléments qualitatifs et des éléments chiffrés.
- En fin d'atelier ou de formation, nous procédons à un retour réflexif en groupe de travail qui donne lieu à une synthèse collective suivie d'un bilan individuel grâce à un formulaire intégrant des éléments qualitatifs et des éléments chiffrés.

## Enquête de satisfaction

En fin de formation en présentiel ou en distanciel, il vous est demandé d'évaluer la formation suivie. Nous vous remercions de bien vouloir renseigner le questionnaire que vous trouverez à ce lien : <https://gfen.asso.fr/evaluation-de-nos-formations-par-les-stagiaires/>

Cette enquête vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre Formateur.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'un compte-rendu donnant lieu à une analyse qualitative de la formation avec l'équipe pédagogique et administrative du GFEN. Si besoin, des solutions correctives adaptées tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement seront alors élaborées.

Un bilan individuel de stage propre à l'organisme financeur pourra également vous être demandé.

## Vie pratique pendant votre formation

### L'accessibilité de la salle de formation

L'adresse du lieu de formation vous est communiquée sur votre Convocation de formation à laquelle a été jointe le plan d'accès de la formation.

Vous êtes invité(e) à vous présenter à l'adresse indiquée sur votre Convocation de formation 10 minutes avant l'heure de début de la session, afin d'être accueilli dans la convivialité.

Tous ces lieux, accueils et salles de formation respectent les exigences de distanciation sociale pour votre santé et votre sécurité collectives et individuelles.

Ils sont également retenus car ils répondent aux exigences de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Ces personnes reçoivent en amont les informations nécessaires à leur accueil sur le lieu de formation.

Votre formateur veille à l'adéquation de l'équipement de la salle avec les besoins de la formation, afin d'assurer le bon déroulement de celle-ci dans des conditions confortables et sécurisées.

### Vos horaires de formation

Les horaires de la formation établis sont indiqués sur votre Convocation de formation où un planning est établi indiquant les dates et durées, heures et lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation. La formation est prévue sur une durée journalière de 6 heures entrecoupées de temps de pause et de déjeuner.

#### Moments de Pause

Une pause de 10 minutes le matin et l'après-midi de la formation est prévue dans l'itinéraire pédagogique. C'est le moment que vous réserverez pour vos échanges avec l'extérieur en cas de besoin.

#### Pause déjeuner

L'heure de déjeuner est convenue d'un commun accord entre le formateur et les stagiaires.

Comme il en aura été convenu en amont de votre formation, les repas et leur organisation sont facturés à vous-même ou votre employeur après la formation.

## Contacts

### GFEN

14 avenue Spinoza  
94200 Ivry sur Seine

01 46 72 53 17

[www.gfen.asso.fr](http://www.gfen.asso.fr)

[gfen@gfen.asso.fr](mailto:gfen@gfen.asso.fr)

### Référente handicap

Isabelle LARDON

[isabelle.lardon@gmail.com](mailto:isabelle.lardon@gmail.com)

### Votre formateur·trice :

*(nom et coordonnées)*

## **REGLEMENT INTERIEUR** ■ Applicable aux stagiaires

### **PREAMBULE**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3 et 5, L6353-8, R6342-3 du Code du Travail dans le cadre des activités de Formation Professionnelle. Il s'applique à toute personne participant à une action de formation organisée par l'organisme de formation GFEN et ce sur la durée de la formation.

Le règlement définit :

- les règles d'hygiène et de sécurité,
- les règles générales de vie en collectivité pour un bon déroulement de la formation.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté le présent règlement et en respecte les termes durant toute la formation.

### **ARTICLE 1 : HYGIENE ET SECURITE**

#### **Article 1.1 : Règles générales d'hygiène et sécurité**

La prévention des risques d'accidents et de maladies exige de chacun le respect :

- des prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation,
- de toutes consignes imposées par l'établissement accueillant la formation.

Chaque stagiaire veillera à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les règles de sécurité relatives aux lieux d'accueil de la formation, ainsi que les mesures d'hygiène en vigueur dans ces lieux. S'il constate un dysfonctionnement, il en avertit immédiatement le(s) formateur(s) encadrant la formation, le responsable de l'établissement d'accueil.

Dans le cas de stages se déroulant au siège du GFEN, les mesures d'hygiène et de sécurité sont celles du règlement intérieur applicables aux salarié-e-s du GFEN.

#### **Article 1-2 : Consignes d'incendie**

Conformément aux articles R.4227-28 et suivants du code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de chaque stagiaire.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en appelant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un responsable.

#### **Article 1-3 : Repas – boissons alcoolisées et drogues**

Sauf autorisation des responsables des lieux d'accueil, il est interdit de prendre ses repas dans les salles de formation ou les locaux non prévus à cet effet. Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des drogues sur les lieux de formation.

#### **Article 1-4 : Interdiction de fumer et de vapoter**

En application du décret du 29 mai 1992 et du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans tous les lieux clos et couverts ou à usage collectif.

En application du décret 2017-633 du 25 avril 2017, il est interdit de vapoter dans tous les lieux clos et couverts ou à usage collectif.

#### **Article 1-5 Consignes de sécurité**

Il est interdit à toute personne non habilitée de neutraliser un dispositif de sécurité. Lorsque l'urgence le justifie, le responsable de la formation ou des lieux d'accueil peut imposer de nouvelles prescriptions qui reçoivent application immédiate.

#### **Article 1-6 : Accident**

Tout accident ou incident survenant durant la formation ou lors du trajet entre le domicile et le lieu de formation doit être déclaré par le stagiaire accidenté et/ou le(s) témoin(s) de l'accident au responsable de la formation.

#### **Article 1-7 : Pandémie**

Dans un contexte de pandémie, le stagiaire s'engage à appliquer les règles sanitaires communiquées par le GFEN et/ou données par le formateur en début de formation.

### **ARTICLE 2 : REGLES GENERALES DE VIE EN COLLECTIVITE**

#### **Article 2.1 : Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue vestimentaire correcte. Il est demandé à chacun d'avoir un comportement respectueux de l'autre pour le bon déroulement des formations.

#### **Article 2.2 : Téléphones portables**

Le téléphone portable doit être configuré en mode silencieux.

#### **Article 2.3 : Horaires de formation, absences et retards anticipés**

Les horaires de stages fixés en accord entre l'organisme de formation et le prescripteur sont communiqués aux stagiaires avec leur convocation.

En cas d'absence ou de retard, le stagiaire en informe le formateur et/ou le prescripteur. Tout départ anticipé sera justifié auprès du formateur.

#### **Article 2.4 : Accès aux locaux de formation**

Sauf autorisation des responsables des lieux d'accueil de la formation et en concertation avec le formateur, les stagiaires ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins que la formation et en dehors des heures de formation,
- y introduire des personnes extérieures à la formation.

#### **Article 2-5 : Objets et effets personnels**

Il est rappelé aux stagiaires que leurs biens et effets personnels sont sous leur responsabilité ; la responsabilité du GFEN ne saurait être engagée en cas de dégradation ou de vol.

### **ARTICLE 3 : PUBLICITE**

Le présent règlement intérieur est remis à chaque stagiaire en même temps que le livret d'accueil au début de la formation. Un exemplaire est affiché dans les locaux du GFEN ainsi que sur son site internet.

*Mis à jour le 10 novembre 2021*